

LES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION

Entretien régulièrement le matériel agricole afin de prévenir le risque de surchauffe et d'incendie

Prévoir une tonne à eau ou d'autres moyens d'arrosage ou d'extinction prêts à fonctionner et présentant un volume suffisant et mobilisable rapidement

Mettre en place, à proximité, des moyens pouvant constituer un **pare-feu type déchaumeur ou herse**, en particulier pour les travaux de moissonnage

Repérer les parcelles et enlever les pierres et autres obstacles nuisibles à votre activité ou susceptibles de provoquer des étincelles par frottements

S'équiper d'un extincteur spécifique dans tous les véhicules (penser au contrôle) et d'un téléphone portable, ce dernier permettant d'alerter les secours de manière précoce

Procéder à la coupe des végétaux le matin ou en fin de journée

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

Si le feu est de faible ampleur :

- 1 Attaquer un feu naissant** en utilisant un extincteur (de préférence à eau) ou un tuyau d'arrosage tout en restant à distance des flammes.
- 2 Appeler rapidement les sapeurs-pompiers en composant le  (ou le 114 par SMS pour les sourds et malentendants) et indiquer :**
 - la localisation précise du sinistre (commune, lieu-dit, voie,...)
 - la nature de ce qui brûle (type de végétation)
 - la surface brûlée et la surface menacée
 - les risques environnants (habitation, ligne à haute tension)
- 3 Se mettre en sécurité** avec les autres personnes présentes dans la zone **et aller à la rencontre des secours.**




**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉVENIR LE RISQUE DES FEUX EN AGRICULTURE

TOUS CONCERNÉS

Adapter son comportement

LA SITUATION EN SAÔNE-ET-LOIRE

En Saône-et-Loire, comme partout en France, **le risque incendie en agriculture s'intensifie** sous l'effet du changement climatique, des sécheresses et des périodes de canicule successives.

En 2022, **plus de 100 ha de végétation** ont été détruits par **plus de 200 feux**.

En 2024 :

22 feux de culture

27 feux d'exploitation

35 feux d'engins agricoles ou de chantier



Mercrey (71)

LES 7 FACTEURS DE RISQUE EN MILIEU AGRICOLE



9 FEUX SUR 10

sont causés par des imprudences liées aux activités humaines.

Sur les exploitations agricoles, plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'un feu. On retrouve :

- ☛ L'échauffement des matières organiques (foin, paille, engrais naturel)
- ☛ Les engins agricoles et leur entretien
- ☛ Les travaux d'entretien et de réparation (soudure, meulage, etc.)
- ☛ Les installations électriques défectueuses ou mal entretenues
- ☛ Les aléas climatiques et météorologiques (vent violent, canicule)
- ☛ La foudre
- ☛ Les actes de malveillance

LA PRÉVENTION PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Plusieurs mesures préventives peuvent être mises en place sur une exploitation. Ainsi, il est recommandé de :

- ☛ S'équiper et utiliser **une sonde à fourrage**
- ☛ **Ne pas encombrer** les chemins
- ☛ **D'organiser et de sécuriser** les bâtiments
- ☛ **D'assurer un entretien régulier des installations électriques**
- ☛ De vérifier et **entretenir les engins agricoles** (contrôler, graisser, dépeussier et surveiller les roulements)
- ☛ De stationner les **machines automotrices loin des stocks de fourrage**, paille, carburant et engrais
- ☛ D'utiliser des coupe-batteries



Avoir un extincteur adapté et en état de marche dans chaque véhicule.

INFORMER ET SENSIBILISER

- ☛ **S'informer** des restrictions en vigueur :
Sur internet : saone-et-loire.gouv.fr
ou par mail : pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr
- ☛ **Sensibiliser régulièrement les salariés** sur les risques liés aux activités.
- ☛ **Contact prévention du SDIS:**
arofcc@sdis71.fr - 03 85 35 35 00
- ☛ **Météo des forêts :**
<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>